

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3220

27 novembre 2015

### SOMMAIRE

Albert Streff - Transports Internationaux, Déménagements .....	154514	PSPFINLUX .....	154550
Anexxus S.A. ....	154515	The Central .....	154557
Antar Invest SA .....	154515	Vauban Strategies S.A. ....	154550
Aviomore Bidco 1 S.à r.l. ....	154556	Vlim Invest S.A. ....	154556
Bain Capital Everest Manager .....	154559	Waasserkraaft Wampach, s.à r.l. ....	154558
Courcy Investments S.A SPF .....	154560	Want Brothers Accounting S.A. ....	154556
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l. ....	154550	Waterways Islands Consulting Investments .....	154556
Lexwin Avocats (Benelux) S.à r.l. ....	154539	WB Holding .....	154559
Luxembourg Investment Company 96 S.à r.l. ....	154543	Westray Business S.A. ....	154559
Mikassa S.A. ....	154515	WGRM Holding 7 S.A. ....	154559
Moy Park Lux Holdings S.à r.l. ....	154530	Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	154557
Moy Park Lux S.à r.l. ....	154520	White Bear S.A. ....	154560
MWR S.à r.l. ....	154515	Wilmersdorfer S.à r.l. ....	154558
Onyx Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l. ....	154518	Wind Finance SL S.A. ....	154558
Potsdamer Platz B3 S.à r.l. ....	154543	WindRiver Investment Holdings S.à r.l. ....	154558
		YCAP Asset Management (Europe) .....	154560

**Albert Streff - Transports Internationaux, Déménagements, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.477.

Im Jahre zweitausendfünfehn, am achtundzwanzigsten Tag des Monats September;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

**SIND ERSCIENEN**

1) Herr Maximilian CHORUS, Diplom-Kaufmann, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 22. April 1959, wohnhaft in D-54293 Trier, Von Pidollstrasse 80; und

2) Herr Stefan CHORUS, Speditionskaufmann, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 16. Dezember 1961, wohnhaft in L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ALBERT STREFF - Transports Internationaux, Déménagements", mit Sitz in L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 11477, (die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Robert ELTER, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 4. Dezember 1973, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 10 vom 17. Januar 1974,

und deren Satzungen (die „Statuten“) sind mehrmals abgeändert worden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem damaligen Amtssitz in Grevenmacher (Großherzogtum Luxemburg), am 13. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 221 vom 11. März 2005.

- Die erschienenen Personen erklären die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und ersuchen den amtierenden Notar, die von ihnen, in einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung (die „Versammlung“), gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft in „Streff - Data Protection Services (PSF) s.à r.l.“ umzufirmieren und dementsprechend Artikel 2 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 2.** Die Firmenbezeichnung der Gesellschaft lautet „Streff - Data Protection Services (PSF) s.à r.l.“.“

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach L-8399 Windhof, 5, rue Pierre Flammang, zu verlegen und demgemäß Artikel 3 der Statuten abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Koerich (Großherzogtum Luxemburg).

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann Innerhalb der Gemeinde durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Änderungen der Statuten maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Filialen, Agenturen, Büros oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.“

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf neunhundertzwanzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: M. CHORUS, S. CHORUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 1<sup>er</sup> octobre 2015. 2LAC/2015/21948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165193/52.

(150182282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

**Anexxus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6552 Berdorf, 16, Birkelterstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 175.940.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale statutaire, tenue de manière ordinaire à la date du 1 septembre 2015 à 14.00 heures, que les actionnaires ont:

1. Décidé de révoquer la société à responsabilité limitée "Capital Immo Luxembourg", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93635, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. Décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro S.à.r.l., RCSL 112.699, avec siège social au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berdorf, le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2015165201/19.

(150182532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

**Antar Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 81.297.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

*Pour Antar Invest S.A.*

Référence de publication: 2015165203/13.

(150182375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

**Mikassa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 183.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015166439/14.

(150183276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**MWR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6225 Altrier, 2, Kräizenhéicht.  
R.C.S. Luxembourg B 200.552.

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Marc WAGENER, né le 24 mars 1976 à Luxembourg, demeurant à L-6225 Altrier, 2, Kräizenhéicht.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou compte de tiers, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à:

- Toutes fonctions de consultance, de gestion de projets, d'assistance, de services et/ou prestations liés aux domaines de l'énergie et du «facility management».

- L'organisation de congrès, de séminaires et d'événements commerciaux.

- L'achat, la vente, la mise à disposition et l'installation de produits de rapportant directement ou indirectement aux activités ci-dessus.

- La Société peut acquérir, louer ou donner en location, faire construire, transférer ou échanger tout bien immobilier, ainsi que tout bien corporel et incorporel.

- La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «MWR S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Bech.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

*Souscription et libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Marc WAGENER, pré-qualifié,  
 - cent parts sociales . . . . . 100 parts  
 TOTAL: cent parts sociales . . . . . 100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:  
 - Monsieur Marc WAGENER, né le 24 mars 1976 à Luxembourg, demeurant à L-6225 Altrier, 2 Kräizenhéicht.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-6225 Altrier, 2, Kräizenhéicht.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la(les) partie(s) comparante(s) au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle(s)-ci doit(doivent) être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la (les) partie(s) comparante(s).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. WAGENER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 07 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16643. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166448/155.

(150184215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**Onyx Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.636.

—  
 DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of September,  
 Before Us, Me Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, the undersigned,

It appeared:

Amgen Technology, Ltd., a limited company organized under the laws of Bermuda, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM EX Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 25260 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Emmanuel DAZIN, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal 14 September 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, declares that:

1) It holds WHOLE and ALL of the hundred sixty million eight hundred eighty thousand (160,880,000) shares of Onyx Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 39, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under Section B, number 164.636, incorporated pursuant to a notarial deed received by Maître Henri Hellinckx residing in Luxembourg on 17 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3153 on 22 December 2011 (the “Company”) and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Henri Hellinckx residing in Luxembourg on 21 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 707 on 16 March 2012.

The share capital of the Company is fixed at one hundred sixty million eight hundred eighty thousand US Dollars (USD 160.880.000.-), represented by one hundred sixty million eight hundred eighty thousand (160,880,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, fully paid up;

2) The activities of the Company have been terminated;

3) Sitting in Extraordinary General Meeting modifying the articles of association of the Company, the Sole Shareholder now pronounces the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect;

4) The Sole Shareholder appoints itself as Company's liquidator, and in this capacity, requests the notary to act that all the liabilities of the Company have been settled, whereas liabilities in relationship with the dissolution have been duly paid, and finally, with regards to possible liabilities of the Company unknown and unpaid at this time, it irrevocably takes upon itself obligation to pay any such liabilities, if any, so that all liabilities of the Company have been regulated;

5) The remaining assets have been attributed to the Sole Shareholder;

6) The dissolution of the Company is to be considered as done and closed;

7) The managers of the Company are discharged from their duties and are granted full discharge;

8) The accounting books and documents of the Company will remain at the previous registered office of the Company during five (5) years;

9) According to the law of November 12<sup>th</sup>, 2004, as amended, the Sole Shareholder is the economic beneficiary of the transaction.

The one who bears a certified copy of this present deed is able to do publications and deposits.

In witness whereof, the undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the French and the English version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by its last name, first name, civil status, profession and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit septembre,

Par devant Me Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Amgen Technology, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par le droit des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM EX Bermuda, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 25260 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Emmanuel DAZIN, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 14 septembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, expose ce qui suit:

1) Elle détient la totalité des cent soixante million huit cent quatre-vingt mille (160,880,000) parts sociales d'Onyx Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 164.636, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx de Luxembourg en date du 17 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3153 du 22 décembre 2011 (la «Société») dont les articles ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Henri

Hellinckx de Luxembourg en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 707 du 16 mars 2012.

Le capital social de la Société est fixé à cent soixante millions huit cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 160.880.000,-), représenté par cent soixante millions huit cent quatre-vingt mille (160.880.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

4) L'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la dissolution est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé;

5) L'actif restant est attribué à L'Associé Unique;

6) La dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants, lesquels sont relevés de leurs fonctions;

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social;

9) Conformément à la loi du 12 novembre 2004, telle que modifiée, l'Associé Unique est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil, profession et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DAZIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 septembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 29876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166478/101.

(150183872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**Moy Park Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.200,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 200.528.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Marfrig Holdings (Europe) BV, a limited liability company (besloten vennootschap) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel under number KvK 28117368, having its registered office at Naritaweg 165 Telestone 8, Amsterdam, the Netherlands,

here represented by Mrs Catherine Martougin, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

## **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Moy Park Lux S.à r.l.” (hereinafter the «Company») which shall be governed by Luxembourg law, as well as by the present articles of association.

### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

2.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at nine thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 9,200.-) represented by nine thousand two hundred (9,200) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the law of 10 August 1915 concerning

commercial companies, as amended (the «Company Law»). Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death of a shareholder, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### C. Decisions of the shareholders

#### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Company Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the general meeting of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholder(s) holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### D. Management

#### Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by a sole manager or by several managers, constituting the board of managers. If several managers are appointed they will be qualified as class A managers and/or class B managers.

13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Company Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.** In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video-conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, or by any manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the sole signature of the sole manager, (ii) by the joint signature of an A manager and a B manager, or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 20. Auditor(s).** The Company may appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)).

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Company Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

#### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Company Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Company Law and these articles of association.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Company Law, and more generally with Luxembourg law which governs the Company.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2016.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The nine thousand two hundred (9,200) shares issued have been entirely subscribed by Marfrig Holdings (Europe) BV, aforementioned.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of nine thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 9,200.-) each is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of nine thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 9,200.-) is entirely allocated to the share capital.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of nine thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 9,200.-) corresponds to the amount of twelve thousand five hundred and ninety-five Euro (EUR 12,595.-) according to the exchange rate published on XE.com dated September 25<sup>th</sup>, 2015.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- i. Mr. Ricardo Florence dos Santos, born on February 26, 1955 in São Paulo, residing professionally at av. Chedid Jafet, 222, Bloco A, 5° andar Vila Olímpia - CEP: 04551-065 São Paulo - SP, Brazil, as B Manager;
- ii. Mr. Jean (John) Wantz, born on May 17, 1966 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Marfrig Holdings (Europe) BV, une besloten vennootschap constituée et régie par le droit néerlandais, enregistrée auprès du Kamer van Koophandel sous le numéro KvK 28117368, avec son siège social au Naritaweg 165 Telestone 8, Amsterdam, Pays-Bas,

dûment représentée par Maître Catherine Martougin, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

### A. Dénomination - Objet social - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme Juridique.** Il existe une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont la dénomination est «Moy Park Lux S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet social.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion desdites participations. La Société pourra plus particulièrement acquérir par voie de souscription, d'achat et d'échange ou de toute autre manière des effets, des actions ou d'autres titres de participation, des obligations garanties, des obligations non garanties, des certificats de dépôt et d'autres instruments de dette et d'une manière plus générale, tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra par ailleurs investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par le biais d'un placement privé uniquement, des billets, des obligations et tous types de titres d'emprunt et de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris de manière non limitative, le produit d'emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société pourra également octroyer des garanties et gager, transférer, grever ou créer autrement et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs aux fins de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, d'une manière générale, pour son propre avantage et celui de toute autre société ou personne. Afin que nul doute ne subsiste, la Société ne pourra pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans en avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3 La Société pourra utiliser toutes les techniques et tous les instruments aux fins de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques liés au crédit, l'exposition au taux de change, les risques liés au taux d'intérêt et d'autres risques.

2.4 La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions se rapportant à des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favoriseront ou se rapporteront à son objet social.

#### Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

4.4. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à neuf mille deux cents Livres Sterling (GBP 9.200,-) représenté par neuf mille deux cents (9.200) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des présents statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale.

6.2. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1. Un registre des parts sociales sera conservé au siège social de la Société, où il sera librement accessible pour consultation par tout associé. Le registre contiendra toutes les informations exigées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Un certificat d'enregistrement pourra être émis à la demande et aux frais de l'associé concerné.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4. Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6. En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 10. Quorum et vote.**

10.1. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

#### D. Gérance

**Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1. La Société sera gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants, qui compose le conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommé, ils seront qualifiés de gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B.

13.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.** Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3. Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1. Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4. Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7. Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par tout gérant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par tout gérant.

18.2. Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapport avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la seule signature du gérant unique, (ii) par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

**Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).** La Société pourra nommer un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5. Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6. Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social,

augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi, et plus généralement avec le droit luxembourgeois qui régit la Société.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les neuf mille deux cents (9.200) parts sociales émises ont été entièrement souscrites par Marfrig Holdings (Europe) BV, prémentionnée.

Les neuf mille deux cents (9.200) parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de neuf mille deux cents Livres Sterling (GBP 9.200,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de neuf mille deux cents Livres Sterling (GBP 9.200,-) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

La somme de neuf mille deux cents Livres Sterling (GBP 9.200,-) correspond à la somme de douze mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 12.595.-) conformément au taux de change publié sur XE.com en date du 25 septembre 2015.

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
  - i. M. Ricardo Florence dos Santos, né le 26 février 1955 à São Paulo, Brésil, résidant professionnellement au av. Chedid Jafet, 222, Bloco A, 5° andar Vila Olímpia - CEP: 04551-065 São Paulo - SP, Brésil, en tant que Gérant B;
  - ii. M. Jean (John) Wantz, né le 17 mai 1966 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A;

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 octobre 2015. 2LAC/2015/22230. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur* (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166421/507.

(150183475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Moy Park Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.200,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 200.557.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Marfrig Holdings (Europe) BV, a limited liability company (besloten vennootschap) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel under number KvK 28117368, having its registered office at Naritaweg 165 Telestone 8, Amsterdam, the Netherlands,

here represented by Mrs Catherine Martougin, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Moy Park Lux Holdings S.à r.l.” (hereinafter the «Company») which shall be governed by Luxembourg law, as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

2.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at nine thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 9,200.-) represented by nine thousand two hundred (9,200) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Company Law»). Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death of a shareholder, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## **C. Decisions of the shareholders**

### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Company Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the general meeting of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices

of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholder(s) holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

**Art. 13. Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by a sole manager or by several managers, constituting the board of managers. If several managers are appointed they will be qualified as class A managers and/or class B managers.

13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Company Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.** In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video-conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, or by any manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the sole signature of the sole manager, (ii) by the joint signature of an A manager and a B manager, or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 20. Auditor(s).** The Company may appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)).

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Company Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Company Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Company Law and these articles of association.

**G. Liquidation**

**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

**H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Company Law, and more generally with Luxembourg law which governs the Company.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The nine thousand two hundred (9,200) shares issued have been entirely subscribed by Marfrig Holdings (Europe) BV, aforementioned.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of nine thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 9,200.-) each is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of nine thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 9,200.-) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of nine thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 9,200.-) corresponds to the amount of twelve thousand five hundred and ninety-five Euros (EUR 12,595.-) according to the exchange rate published on XE.com dated September 25<sup>th</sup>, 2015.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - i. Mr. Ricardo Florence dos Santos, born on February 26, 1955 in São Paulo, residing professionally at av. Chedid Jafet, 222, Bloco A, 5° andar Vila Olímpia - CEP: 04551-065 São Paulo - SP, Brazil, as B Manager;
  - ii. Mr. Jean (John) Wantz, born on May 17, 1966 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Marfrig Holdings (Europe) BV, une besloten vennootschap constituée et régie par le droit néerlandais, enregistrée auprès du Kamer van Koophandel sous le numéro KvK 28117368, avec son siège social au Naritaweg 165 Telestone 8, Amsterdam, Pays-Bas,

dûment représentée par Maître Catherine Martougin, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

### **A. Dénomination - Objet social - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme Juridique.** Il existe une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont la dénomination est «Moy Park Lux Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts.

## **Art. 2. Objet social.**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion desdites participations. La Société pourra plus particulièrement acquérir par voie de souscription, d'achat et d'échange ou de toute autre manière des effets, des actions ou d'autres titres de participation, des obligations garanties, des obligations non garanties, des certificats de dépôt et d'autres instruments de dette et d'une manière plus générale, tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra par ailleurs investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par le biais d'un placement privé uniquement, des billets, des obligations et tous types de titres d'emprunt et de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris de manière non limitative, le produit d'emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société pourra également octroyer des garanties et gager, transférer, grever ou créer autrement et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs aux fins de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, d'une manière générale, pour son propre avantage et celui de toute autre société ou personne. Afin que nul doute ne subsiste, la Société ne pourra pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans en avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3 La Société pourra utiliser toutes les techniques et tous les instruments aux fins de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques liés au crédit, l'exposition au taux de change, les risques liés au taux d'intérêt et d'autres risques.

2.4 La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions se rapportant à des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favoriseront ou se rapporteront à son objet social.

## **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

## **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

4.4. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à neuf mille deux cents Livres Sterling (GBP 9.200,-) représenté par neuf mille deux cents (9.200) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des présents statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale.

6.2. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1. Un registre des parts sociales sera conservé au siège social de la Société, où il sera librement accessible pour consultation par tout associé. Le registre contiendra toutes les informations exigées par la loi du 10 août 1915 concernant

les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Un certificat d'enregistrement pourra être émis à la demande et aux frais de l'associé concerné.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4. Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6. En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### C. Décisions des associés

#### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### Art. 10. Quorum et vote.

10.1. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### D. Gérance

#### Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1. La Société sera gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants, qui compose le conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommé, ils seront qualifiés de gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B.

13.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.** Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3. Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1. Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4. Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7. Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par tout gérant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par tout gérant.

18.2. Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapport avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la seule signature du gérant unique, (ii) par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

## E. Audit et surveillance

**Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).** La Société pourra nommer un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

## F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5. Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6. Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi, et plus généralement avec le droit luxembourgeois qui régit la Société.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les neuf mille deux cents (9.200) parts sociales émises ont été entièrement souscrites par Marfrig Holdings (Europe) BV, prémentionnée.

Les neuf mille deux cents (9.200) parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de neuf mille deux cents Livres Sterling (GBP 9.200,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de neuf mille deux cents Livres Sterling (GBP 9.200,-) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

La somme de neuf mille deux cents Livres Sterling (GBP 9.200,-) correspond à la somme de douze mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 12.595,-) conformément au taux de change publié sur XE.com en date du 25 septembre 2015.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

i. M. Ricardo Florence dos Santos, né le 26 février 1955 à São Paulo, Brésil, résidant professionnellement au av. Chedid Jafet, 222, Bloco A, 5° andar Vila Olímpia - CEP: 04551-065 São Paulo - SP, Brésil, en tant que Gérant B;

ii. M. Jean (John) Wantz, né le 17 mai 1966, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A;

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 octobre 2015. 2LAC/2015/22231. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur* (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166420/507.

(150184383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

#### **Lexwin Avocats (Benelux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 200.517.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Emmanuel ZERBIB, avocat inscrit à la liste IV de l'Ordre des avocats de Luxembourg, né le 13 mars 1973 à Le Blanc Mesnil (France), demeurant au 44bis, Boulevard Suchet, F-75016 Paris (France), et

Monsieur Alexandre FAURE, avocat inscrit à la liste IV de l'Ordre des avocats de Luxembourg, né le 06 mars 1977 à Marseille (France), demeurant au 29, rue des Pyramides, F-75001 Paris (France).

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société d'avocats sous forme de société à responsabilité limitée, conformément à la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale, qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts (ci-après les «Statuts») comme suit:

#### **Chapitre 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LEXWIN AVOCATS (Benelux) S.à r.l.» qui sera régie par les lois du Luxembourg relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par la loi du 10 août 1991 telle que modifiée par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale (ci-après la «Loi du 10 août 1991») et par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat, en conformité avec la Loi du 10 août 1991 et les dispositions réglementaires et les dispositions réglementaires et déontologiques applicables.

Dans la mesure où ces activités ne contreviennent pas à l'article 3, premier alinéa des présents Statuts, la Société peut contracter des emprunts, prêter des fonds, consentir des garanties et sûretés et, de manière générale, effectuer toutes opérations nécessaires ou utiles à l'exercice de son activité ainsi qu'à la fructification de son patrimoine, en ce compris prendre des participations à titre d'investissement dans d'autres sociétés et effectuer toutes transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital social souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Parts Sociales.** Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et chaque part sociale donne un droit de vote à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés.

Les parts sociales ne peuvent être détenues par ou cédées qu'exclusivement à une personne remplissant les conditions pour être associé dans une personne morale exerçant la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg, conformément à la Loi du 10 août 1991. A défaut, il sera procédé soit à la mise en liquidation de la Société, soit au changement de son objet social et à son omission du tableau de l'Ordre des avocats auprès du barreau de Luxembourg.

Toute cession de parts sociales sera en outre soumise aux dispositions de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

En cas de décès d'un associé, la Société continuera entre les associés survivants et les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé ou, le cas échéant, le conjoint survivant, sous réserve de leur agrément par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales appartenant aux survivants.

Les héritiers ou ayants droit ou le conjoint survivant qui ne remplissent pas les conditions pour exercer la profession d'avocat au sein de la Société devront céder leurs parts aux associés survivants, conformément aux dispositions du présent article 6. A défaut, la Société peut, nonobstant leur opposition, décider de les racheter à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi.

En cas de perte par un associé de qualification de professionnel en exercice, la Société continuera entre les autres associés et l'associé et l'associé ayant perdu sa qualité de professionnel en exercice sera tenu de céder ses parts soit aux autres associés, soit à un ou plusieurs autres cessionnaires remplissant les conditions pour être associé tel qu'énoncé au paragraphe 4 du présent article 6. A défaut, la Société peut soit décider de racheter les parts de l'associé concerné à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi, soit il sera procédé à la mise en liquidation de la Société, soit encore au changement de son objet social et à son omission du tableau de l'Ordre des avocats auprès du barreau de Luxembourg.

Tous les droits attachés aux parts sociales de l'associé décédé ou ayant perdu la qualité de professionnel en exercice seront suspendus d'office à compter de la date du décès ou de la perte de la qualité de professionnel en exercice, jusqu'à régularisation conformément aux dispositions légales et statutaires.

Un registre des associés est tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

## Chapitre III. Gérance, Vérification des comptes

**Art. 7. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ont la qualité d'avocat et sont nommés par les associés qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront collégalement un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) est (sont) nécessairement associé(s) conformément à la Loi du 10 août 1991.

Les gérants sont révocables ad nutum et à n'importe quel moment par résolution des associés. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont également rééligibles.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Lorsque tous les gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre le désignant à cet effet.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir lorsqu'au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que télécopie, e-mail, télégramme, -facsimile ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Dans l'hypothèse où le gérant ou un représentant de la Société ont un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction de la Société, ledit gérant ou représentant devra en informer le conseil de gérance et ne pourra pas prendre part aux délibérations ainsi qu'au vote relatif à la transaction. L'intérêt opposé devra être rapporté par le conseil de gérance à la première assemblée générale des associés suivante avant tout vote sur d'autres résolutions. Cette disposition ne s'applique pas lorsque les décisions à prendre par le conseil de gérance entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 8. Pouvoirs du Gérant ou du Conseil de Gérance.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, par le conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société en ce compris la gestion journalière de la Société.

**Art. 9. Délégation de pouvoirs.** Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 10. Représentation de la Société.** La Société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et dans la limite de ce pouvoir.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

**Art. 12. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s).

Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises dans les cas prévus par la Loi.

Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises le cas échéant et détermineront leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra pas dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises pourront être réélus.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 13. Assemblée générale des associés.** L'assemblée générale des associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des associés.

Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

Lorsqu'un associé détient toutes les parts sociales, il exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq (25) associés, il devra être tenu chaque année une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Quel que soit le nombre des associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au gérant ou au conseil de gérance.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité simple des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et sous réserve de toute autre disposition légale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés, et s'ils attestent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les associés peuvent valablement renoncer aux formalités de convocation.

Un associé peut donner procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

#### **Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14. Année sociale - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décide(nt) de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

L'associé unique ou les associés peut(vent) décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la Loi.

**Art. 16. Dissolution, liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront ses/leurs pouvoirs et ses/leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

#### **Chapitre VI. Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

##### *Dispositions transitoires*

A titre d'exception, le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

##### *Souscription - Libération*

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs:	Nombre de parts sociales
Monsieur Emmanuel ZERBIB .....	625
Monsieur Alexandre FAURE .....	625
Total: .....	1.250

Chaque part sociale étant entièrement libérée en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition du notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais - Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1,300).

*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Emmanuel ZERBIB, avocat, né le 13 mars 1973 à Le Blanc Mesnil (France), demeurant au 44bis, Boulevard Suchet, F-75016 Paris (France).

2. Le siège social de la Société est fixé au 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Zerbib, E. Faure et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22163. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166395/215.

(150183295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

**Potsdamer Platz B3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Luxembourg Investment Company 96 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.129.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

BOP Potsdamer Platz Holdings S.à r.l. (formerly Luxembourg Investment Company 88 S.à r.l.) a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party holds all the shares (the Sole Shareholder) in the share capital of Luxembourg Investment Company 96 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), which registration with the Luxembourg Register of Trade and Companies is pending (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, on September 14, 2015, which deed is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has required the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the name of the Company from "Luxembourg Investment Company 96 S.à r.l." to "Potsdamer Platz B3 S.à r.l." and consequently to amend article 4 of the Articles, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name of "Potsdamer Platz B3 S.à r.l." a private limited liability company."

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of Article 12 of the Articles of the Company as follows:

" **Art. 12.** (...)

(third paragraph):

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or if there is more than one, by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

(...)

*Third resolution*

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of "Potsdamer Platz B3 S.à r.l." a private limited liability company.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private instrument. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferrable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or if there is more than one, by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting and have waived the convening requirements and formalities.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a general meeting of members owning more than half of the share capital, save a higher majority is provided in these articles or by applicable law. In case the number of members is less than twenty-five, article 193 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or these Articles.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended are satisfied.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. from its office as sole manager of the Company with immediate effect and to grant it full discharge (quitus) for the performance of its duties as manager from the date of its appointment until the date hereof.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as managers with effect as of the date hereof and for an indefinite period of time:

- Mr. Andrew O'SHEA, manager of companies, born on August 31, 1981 in Dublin (Ireland), residing professionally in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Mr. Luc LEROI, manager of companies, born on October 26, 1965 in Rocourt, (Belgium), residing professionally at 13A, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen.

- Mr. Damian WARDE, manager of companies, born on February 19, 1950 in Galway, (Ireland), with private address at 22 rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933, Luxembourg.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date hereof.

#### *Declaration*

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BOP Potsdamer Platz Holdings S.à r.l, a société à responsabilité limitée, existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante détient toutes les parts sociales (l'Associé Unique) dans le capital social de Luxembourg Investment Company 96 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 septembre 2015, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Luxembourg Investment Company 96 S.à r.l.» en «Potsdamer Platz B3 S.à r.l.» et en conséquence, de modifier l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «Potsdamer Platz B3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée.»

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le troisième alinéa de l'Article 12 des Statuts comme suit:

« **Art. 12.** (...)

(troisième paragraphe):

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.»

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de refondre les Statuts dans leur intégralité, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Potsdamer Platz B3 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales, ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux conditions et formalités de convocation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de gérants sont présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts ou par la loi applicable.

Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, l'article 193 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2016.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée sont remplies.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et de lui conférer entière décharge pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'à cette date.

#### *Cinquième résolution*

L'Associés Unique décide de nommer à la date de ce jour et pour une durée illimitée les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Andrew O'SHEA, gérant de sociétés, né le 31 août 1981 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Luc LEROI, gérant de sociétés, né le 26 octobre 1965 à Rocourt, (Belgique), demeurant professionnellement au 13A, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen.

- Monsieur Damian WARDE, gérant de sociétés, né le 19 février 1950 à Galway, (Irlande), demeurant professionnellement au 22 rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933, Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de ce jour.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30848. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166386/339.

(150183135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**PSPFINLUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 163.030.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Associé unique tenue le 18 août 2015*

*Dépôt rectificatif suite au dépôt numéro L150157237 enregistré et déposé le 25/08/2015*

Il a été décidé:

- de nommer Monsieur Yanic Roy, né le 08 janvier 1972 à Gaspé, Canada, demeurant professionnellement au 1250 boulevard René-Lévesque ouest, Bureau 900, Montréal, Québec, H3B 4W8, en qualité de gérant de catégorie A, pour une durée indéterminée;

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Paul Gennari, ..., en qualité de gérant de catégorie A.

Le Conseil de Gérance est désormais composé comme suit:

- Messieurs Dino Rambidis et Yanic Roy, gérants de catégorie A;

- Madame Véronique Wauthier et Messieurs Marcel Krier, Marcel Stéphany et Pierre Hamel, gérants de catégorie B;

- de transférer le siège social du 124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015165772/22.

(150181757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

**Vauban Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 93.825.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 septembre 2015 au siège social de la société*

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Vincent Didier, né le 25 août 1980 à Châlons en Champagne (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015165103/17.

(150181545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

**DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 166.250.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) AEA Investors Fund V LP, a limited partnership fund registered under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-48167,

being the holder of five hundred ninety-two thousand nine hundred seventy-two (592,972) class A ordinary shares, here represented by Mrs Katia GAUZÊS, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 24 September 2015,

2) AEA Investors Fund V-A LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5127331,

being the holder of nine thousand eight hundred ninety-one (9,891) class A ordinary shares,

here represented by Mrs Katia GAUZÈS, previously named, by virtue of a proxy given on 24 September 2015,

3) AEA Investors Fund V-B LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5186585,

being the holder of three thousand two hundred ninety-five (3,295) class A ordinary shares,

here represented by Mrs Katia GAUZÈS, previously named, by virtue of a proxy given on 24 September 2015,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015544,

being the holder of twenty thousand three hundred seventy-nine (20,379) class A ordinary shares, here represented by Mrs Katia GAUZÈS, previously named, by virtue of a proxy given on 24 September 2015,

class A ordinary shares,

5) AEA Investors Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015541,

being the holder of eight thousand fifteen (8,015) class A ordinary shares,

here represented by Mrs Katia GAUZÈS, previously named, by virtue of a proxy given on 24 September 2015,

6) AEA Europe Fund II LP, an exempted limited partnership fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under MC-52184,

being the holder of one hundred twenty-three thousand four hundred twenty-four (123,424) class A ordinary shares,

here represented by Mrs Katia GAUZÈS, previously named, by virtue of a proxy given on 24 September 2015,

7) DH Services Employee Benefit Trust, represented by its trustee, RBC cees Trustee Limited whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 68138,

being the holder of forty thousand two hundred forty (40,240) B ordinary shares,

here represented by Mrs Katia GAUZÈS, previously named, by virtue of a proxy given on 28 September 2015,

8) DH C-Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Registrar of Companies under MC-273742,

being the holder of one million four hundred seven thousand five hundred (1,407,500) class C preference shares,

here represented by Mrs Katia GAUZÈS, previously named, by virtue of a proxy given on 24 September 2015,

9) 2348614 Ontario Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Ontario, Canada, whose registered office is Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, registered with the Ministry of Governmental Services of Ontario under number 002348614,

being the holder of seven hundred fifty-seven thousand nine hundred seventy-six (757,976) class A ordinary shares,

here represented by Mrs Katia GAUZÈS, previously named, by virtue of a proxy given on 24 September 2015,

10) Mr. Cletus von Pichler, residing at Tizianstr. 129, 80638 Munich, Germany,

being the holder of two thousand eight hundred (2,800) class B ordinary shares,

here represented by Mrs Katia GAUZÈS, previously named, by virtue of a proxy given on 24 September 2015,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust dated 7/13/89, as amended and restated 12/16/11, represented by its trustee, Mr. G. Richard Wagoner Jr., born on 9 February 1953, with address at 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA,

being the holder of five thousand six hundred (5,600) class B ordinary shares,

here represented by Mrs Katia GAUZÈS, previously named, by virtue of a proxy given on 24 September 2015,

12) RBC cees Nominees Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey, whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 83756,

being the holder of twenty-five thousand five hundred eighty-six (25,586) A ordinary shares and two hundred thirty-two thousand seven hundred eighty-five (232,785) B ordinary shares,

here represented by Mrs Katia GAUZÈS, previously named, by virtue of a proxy given on 28 September 2015,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirty-two thousand three hundred four United States Dollars and sixty three cents (USD 32,304.63), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166.250, incorporated pursuant to a notarial deed on 27 December 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 on 5 March 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed on 12 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2212 page 106164 on 24 August 2015.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of the shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1) To issue, with an aggregate share premium of three thousand five hundred nine United States Dollars and eighty-seven cents (USD 3,509.87), nineteen (19) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by RBC cees Nominees Limited and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon;

2) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand three hundred four United States Dollars and eighty-two cents (USD 32,304.82), represented by three million two hundred thirty thousand four hundred eighty-two (3,230,482) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, which is divided into:

(i) one million five hundred forty-one thousand, five hundred and fifty seven (1,541,557) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred eighty-one thousand four hundred twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred seven thousand five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up.”

3) Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of the shareholders resolves to issue, with an aggregate share premium of three thousand five hundred nine United States Dollars and eighty-seven cents (USD 3,509.87), nineteen (19) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by RBC cees Nominees Limited and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon.

The proof of the existence and the value of the above-mentioned equity contribution has been confirmed by a copy of a blocking certificate showing the receipt of three thousand five hundred ten United States Dollars and six cents (USD 3,510.06) on a bank account of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

- Class A ordinary shares in favor: 1,519,042 against: 120 abstaining: 674

- Class B ordinary shares in favor: 70,138 against: 4,095 abstaining: 1,800

- Class C preference shares in favor: 1,407,500 against: 0 abstaining: 0

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting of the shareholders resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand three hundred four United States Dollars and eighty-two cents (USD 32,304.82), represented by three million two hundred thirty thousand four hundred eighty-two (3,230,482) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, which is divided into:

(i) one million five hundred forty-one thousand, five hundred and fifty seven (1,541,557) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred eighty-one thousand four hundred twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred seven thousand five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up.”

The general meeting of the shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,519,042 against: 120 abstaining: 674
- Class B ordinary shares in favor: 70,138 against: 4,095 abstaining: 1,800
- Class C preference shares in favor: 1,407,500 against: 0 abstaining: 0

#### *Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1) AEA Investors Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-48167,

détentriche de cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (592.972) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Maître Katia GAUZÈS, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2015,

2) AEA Investors Fund V-A LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5127331,

détentriche de neuf mille huit cent quatre-vingt-onze (9.891) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Maître Katia GAUZES prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2015,

3) AEA Investors Fund V-B LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5186585,

détentriche de trois mille deux cent quatre-vingt-quinze (3.295) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Maître Katia GAUZES prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2015,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015544, détentriche de vingt mille trois cent soixante-dix-neuf (20.379) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Maître Katia GAUZES prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2015,

5) AEA Investors participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015541, détentriche de huit mille quinze (8.015) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Maître Katia GAUZES prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2015,

6) AEA Europe Fund II LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-52184,

détentriche de cent vingt-trois mille quatre cent vingt-quatre (123.424) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Maître Katia GAUZES prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2015,

7) DH Services Employee Benefit Trust, représenté par son fiduciaire, RBC cees Trustee Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 68138,

détenteur de trente-neuf mille six cent quarante (39.640) parts sociales ordinaires de catégorie B,  
ici représentée par Maître Katia GAUZES prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2015,

8) DH C-Holdings, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-273742,

détenrice d'un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C,  
ici représentée par Maître Katia GAUZES prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2015,

9) 2348614 Ontario Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat de l'Ontario, ayant son siège social au 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, enregistrée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario, sous le numéro 002348614,

détenrice de sept cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-seize (757.976) parts sociales ordinaires de catégorie A,  
ici représentée par Maître Katia GAUZES prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2015,

10) Monsieur Cletus von Pichler, résidant au Tizianstr. 129, 80638 Munich, Allemagne,

détenteur de deux mille huit cents (2.800) parts sociales ordinaires de catégorie B,  
ici représentée par Maître Katia GAUZES prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2015,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust en date du 13/07/1989, tel qu'amendé et réaffirmé le 16/12/2011, représenté par son fiduciaire, Monsieur G. Richard Wagoner Jr., né le 9 février 1953, résidant au 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA,

détenteur de cinq mille six cents (5.600) parts sociales ordinaires de catégorie B,  
ici représentée par Maître Katia GAUZES prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2015,

12) RBC cees Nominees Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 83756,

détenrice de vingt-cinq mille cinq cent vingt-huit (25.528) parts sociales ordinaires de catégorie A et deux cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-cinq (232.785) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Maître Katia GAUZES prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2015,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-deux mille trois cent quatre Dollars US et soixante-trois cents (USD 32.304,63), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.250, constituée conformément à un acte notarié le 27 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 le 5 mars 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 12 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2212 page 106164 le 24 août 2015.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Emission, avec une prime d'émission de trois mille cinq-cents neuf Dollars US et quatre-vingt-sept cents (USD 3.509,87), de dix-neuf (19) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune, auxquelles s'attachent les mêmes droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société, et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par RBC cees Nominees Limited et acceptation du paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et la prime d'émission ci-dessus mentionnée;

2) Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

#### **« Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cent quatre Dollars US et quatre-vingt-deux cents (USD 32.304,82), représenté par trois millions deux cent trente mille quatre cent quatre-vingt-deux (3.230.482) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante et un mille cinq cent cinquante-sept (1.541.557) parts sociales ordinaires de catégorie A (les “Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A”), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les “Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B”), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les “Parts Sociales de Préférence de Catégorie C”), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices telle que définie à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»; et

### 3) Divers.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'émettre, avec une prime d'émission de trois mille cinq cents neuf Dollar US et quatre-vingt-sept cents (USD 3.509,87), dix-neuf (19) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, auxquelles s'attachent les mêmes droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société, et d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par RBC cees Nominees Limited et d'accepter le paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et la prime d'émission ci-dessus mentionnée;

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution au capital social et à la prime d'émission précitée a été rapportée par une copie du certificat de blocage mentionnant la réception de trois mille cinq-cents dix Dollars US et six cents (USD 3.510,06) sur un compte bancaire au nom de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

L'assemblée générale des associés a pris la résolution qui précède avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.519.042, contre: 120 abstenués: 674;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 70.138, contre: 4.095 abstenués: 1.800
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0 abstenués: 0

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

#### **« Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cent quatre Dollars US et quatre-vingt-deux cents (USD 32.304,82), représenté par trois millions deux cent trente mille quatre cent quatre-vingt-deux (3.230.482) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante et un mille cinq cent cinquante-sept (1.541.557) parts sociales ordinaires de catégorie A (les “Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A”), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les “Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B”), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les “Parts Sociales de Préférence de Catégorie C”), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD 0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices telle que définie à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»;

L'assemblée générale des associés a pris la résolution qui précède avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.519.042, contre: 120 abstenués: 674;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 70.138, contre: 4.095 abstenués: 1.800
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0 abstenués: 0

#### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22814. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015166126/297.

(150183080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

---

**Vlim Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.319.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 septembre 2015*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian MOGNOL de son mandat d'Administrateur.

- Mademoiselle Bérengère HAUSMANN employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Christian MOGNOL, démissionnaire, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015165115/15.

(150181152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Want Brothers Accounting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 146.193.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015165117/11.

(150181730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Waterways Islands Consulting Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

*Pour Waterways Islands Consulting Investments*

Référence de publication: 2015165119/11.

(150181831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Aviimore Bidco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.168.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 29 septembre 2015, a décidé d'accepter les démissions de Jabir Chakib et Hugo Neuman en tant que gérants de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Julie Mossong, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;  
- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Aviemore Bidco 1 S.à r.l.*

Référence de publication: 2015165180/17.

(150182274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.147.

—  
EXTRAIT

En date du 26 août 2015, l'associé unique de la Société a décidé:

1. De prendre connaissance de la démission de Monsieur Marc Zaal de son poste de gérant de catégorie A, avec effet au 26 août 2015; et

2. D'approuver la nomination de Madame Martje Koenders, né le 7 juin 1973 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle sis au 27 Viale Guido Borghi, 21025 Comerio, Italie, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la société avec effet au 26 août 2015 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Joseph Allen Lovechio, gérant de catégorie A;
- M. Stefan Lieven De Jonghe, gérant de catégorie A;
- Mme Martje Koenders, gérant de catégorie A;
- M. Tony Whiteman, gérant de catégorie B;
- M. Iain Macleod, gérant de catégorie B; et
- M. Michael Lange, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165124/24.

(150181550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**The Central, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 190.813.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 septembre 2015*

1. L'assemblée prend acte de la démission de la société Pylos Europe S.A., représentée par son représentant permanent Monsieur Tom Deckers, de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société, à compter du 31 août 2015.

2. L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant de catégorie A à compter du 31 août 2015 et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Patrick Vincent Boutens, né le 07 juin 1968 à Ostende (Belgique), demeurant professionnellement au 2A Populierendreef, B-2800 Mechelen (Belgique).

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant de catégorie B à compter du 31 août 2015 et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Edward De Nève, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, demeurant professionnellement au 51, Groenstraat, B-1702 Groot-Bijgaarden (Belgique).

3. L'assemblée note le changement d'adresse du gérant de catégorie A, Vincent Boutens Sprl, domiciliée à présent au 2A, Populierendreef, B-2800 Mechelen (Belgique), et de son représentant permanent, Monsieur Patrick Vincent Boutens, lui aussi domicilié professionnellement au 2A, Populierendreef, B-2800 Mechelen (Belgique)

A compter du 31 août 2015, le conseil de gérance se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Vincent Boutens Sprl, représentée par son représentant permanent, Monsieur Patrick Vincent Boutens
- Monsieur Patrick Vincent Boutens

*Gérants de catégorie B:*

- RAMKO Sprl, représentée par son représentant permanent, Monsieur Edward De Nève

- Monsieur Edward De Nève

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015165863/30.

(150182508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**Wilmersdorfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 136.140.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165125/9.

(150181521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**WindRiver Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.990.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WindRiver Investment Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015165126/11.

(150181095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Waasserkraaft Wampach, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 23, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.514.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WAASSERKRAAFT WAMPACH SARL*

*Société à responsabilité limitée*

*FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA*

Référence de publication: 2015165127/12.

(150181666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Wind Finance SL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.868.

---

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 7 octobre 2015*

L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs actuels de la société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2014.

Veillez prendre note que:

(i) Messieurs David Catala et Douwe Terpstra, administrateurs, résident désormais professionnellement au 6, me Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014 et que

(ii) Monsieur Riccardo Marsili, administrateur, réside désormais professionnellement au 18-20, me Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

La société PricewaterhouseCoopers, société coopérative (R.C.S. Luxembourg: B 65477), ayant son siège social au 2, me Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé avec effet au 16 juillet 2014 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2014.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Wind Finance SL S.A.*

Mme Nathalie Baloze

Référence de publication: 2015165910/22.

(150182764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**WB Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.572.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015165129/11.

(150180955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Westray Business S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 149.347.

---

Les statuts coordonnés au 29 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165130/10.

(150180905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**WGRM Holding 7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 106.510.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165131/9.

(150181075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Bain Capital Everest Manager, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.530.

---

*Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 18 septembre 2015*

En date du 18 Septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Seth Meisel de son mandat de gérant de la Société avec effet au 18 Septembre 2015;

- de nommer Monsieur Stephen Thomas, né le 14 Décembre 1974 à Vinland, New Jersey, ayant comme adresse professionnelle John Hancock Tower, 200 Clarendon street, MA 02116 Boston en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 18 Septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Michel Plantevin
- Mr. Aurelien Vasseur
- Mr. Brian Chu
- Mr. Christopher Pappas
- Mr. Stephen Thomas
- Mr. Stephen Zide

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 Octobre 2015.

Référence de publication: 2015165231/24.

(150181962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---

**White Bear S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.475.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015165133/10.

(150181444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**YCAP Asset Management (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

*Notaire*

Référence de publication: 2015165138/12.

(150181412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

---

**Courcy Investments S.A SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 191.542.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 octobre 2015.*

L'assemblée décide de nommer, pour une période expirant lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clôturant au 31.12.2015 à tenir en 2016:

Le Conseil d'administration suivant:

- Monsieur Olivier CAGIOLIS, né le 14 mars 1974 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), résidant professionnellement aux 9-11, Rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, administrateur et Président;

- Madame Franca VELLA, née le 27 Décembre 1973 à Charleroi, Belgique, résidant au 9B, rue Napoléon 1<sup>er</sup>, F-57390 Audin-le-Tiche, France, administrateur;

- Monsieur Altaf JAFFAR-BANDJEE, né le 2 Janvier 1979 à Toulouse (France), résidant au 17D, rue des Frères, F-57100 Thionville (France), administrateur.

Le Commissaire aux comptes suivant:

AUDIT & CONSULTING SERVICES S.À.R.L., ayant son siège social 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B151342.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COURCY INVESTMENTS S.A. SPF

Société Anonyme

Référence de publication: 2015165318/23.

(150182109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

---